

Département de la SOMME  
Arrondissement d'Amiens  
Canton d'Acheux en Amiénois  
Mairie de Toutencourt 80920

## Arrêté

COMMUNE DE TOUTENCOURT

### Arrêté du Maire pour stationnement interdit aux poids - lourds rue de la chaussée - parking de la place

Le Maire de la Commune de Toutencourt,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire l'interdiction de stationner sur la place pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes,

### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : Le stationnement de tout véhicule de plus de 3,5 Tonnes est limité à 1 H rue de la Chaussée et parking de la place.

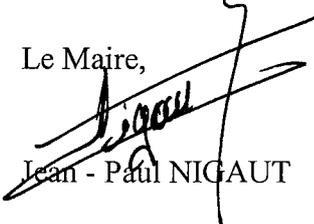
Article 2 : La présente disposition entrera en vigueur à la date de la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Acheux en Amiénois et le garde - champêtre sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toutencourt, le 28 mai 2002

Le Maire,

  
Jean - Paul NIGAUT

